

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



*Ville de
Sainte-Maxime*



Coordination petite enfance



Solidarités et familles



Gérontologie



Logements

Conseil d'Administration du 15 janvier 2018

SOMMAIRE

Préambule

Introduction

SERVICES PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

Synthèse des faits marquants en 2017

Création du poste de coordinatrice petite enfance

Quelques données chiffrées et statistiques

Les établissements d'accueil de jeunes enfants

Le RAM

Projets 2018

Renouvellement du contrat enfance et jeunesse

Projets dans les établissements d'accueil de jeunes enfants

Attribution des places

Les projets éducatifs

Travaux à la Maison des enfants et au Jas Neuf

Evolution des missions du RAM et travaux

Conférences

ACTION SOCIALE

Service de l'Action sociale

Animation sociale et médiation

Service logements

POLE GERONTOLOGIE

Préambule

Résidence autonomie les Tilleuls

Animation séniors

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Evolution des effectifs et de la masse salariale

Structure des effectifs/ Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

Composition des rémunérations du personnel/ Modalité du temps de travail

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le ROB est une phase obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités, au même titre que le budget primitif et le compte administratif. Il doit être présenté dans les 2 mois qui précède l'examen du budget primitif. Le rapport doit comprendre des informations sur l'analyse prospective des différents services, sur les investissements et sur la présentation des données en ressources humaines. Le Centre Communal d'Action Sociale n'étant pas endetté, le niveau et l'évolution de la dette ne sont pas à l'ordre du jour.

Le ROB présente le contexte général de la collectivité et notamment le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il axe son étude sur le volet de l'action sociale générale, de la petite enfance à la gérontologie et permet de définir des évolutions sur l'année à venir.

Etablissement public de territoire, le CCAS est investi d'une mission transversale de prévention et de développement social dans le cadre des missions définies par la loi.

Le CCAS est le « bouclier social » et le protecteur pour toute personne faisant appel à lui. Il doit faire preuve d'innovation et d'adaptabilité au gré de l'évolution du contexte général. Le CCAS fait office de figure de proue en matière de solidarité et doit demeurer l'acteur primordial de proximité pour l'ensemble des administrés. Il est un acteur structurant des politiques publiques.

Le CCAS « mène une action sociale générale et des actions spécifiques » conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles. Il déploie sur le territoire une politique d'aide et d'accompagnement (aides financières, accès aux droits, gestion d'établissements...) qui contribue directement au maintien de la cohésion sociale au plan local.

Planning prévisionnel des conseils d'administration en 2018 :

- Conseil d'administration du 15 janvier : débat d'orientation budgétaire
- Conseil d'administration du 22 mars : vote du budget primitif 2018

INTRODUCTION

La loi N° 86-17 du 6 janvier 1986, faisant suite aux premières lois de décentralisation, a permis la création des CCAS. Les missions et l'organisation des CCAS ont été fixées par décret en 1995 et modifiées par la loi 2002-2 qui constitue le nouveau pilier et qui rénove en profondeur l'action sociale. On parle désormais de garantie des droits des usagers et de promotion de l'innovation sociale et médico-sociale. Cette étape a été complétée par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, axée sur la promotion de la solidarité collective et la lutte contre l'exclusion. Ces orientations réglementaires orientent depuis le choix des actions et des projets.

Le CCAS évolue dans un contexte toujours plus tendu qui implique une capacité d'action, d'adaptation et de résistance face à la complexité des besoins sociaux en évolution constante qui perdurent dans un contexte territorial et national en recomposition et en mutation permanente.

Le tournant sociétal et contextuel constitue un défi pour le CCAS qui doit faire face aux enjeux des politiques publiques nationales :

- gouvernance territoriale,
- capacité des professionnels à faire évoluer leurs pratiques,
- accompagner et prévenir la perte d'autonomie au plus près des besoins des administrés en réalisant un diagnostic local,
- accueillir la petite enfance et accompagner leurs familles,
- accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire
- lutter contre la précarité,
- accompagner vers l'emploi ou le retour à l'emploi,
- accompagner le parcours résidentiel et aide au logement,
- santé et accueil des étrangers

Les besoins, voir les exigences, des publics accueillis évoluent d'année en année, prennent de l'ampleur et deviennent chronophages. La conjoncture actuelle en lien avec une crise économique généralisée, affectent directement les agents de l'accueil social ainsi que ceux des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), ceux des établissements et services personnes âgées (Résidence Autonomie les Tilleuls, animation seniors et navette papy mamy bus) et le service logements.

Les professionnels subissent les problématiques des administrés toujours plus complexes nécessitant un besoin de formations et de soutien plus prégnant pour les équipes.

Ainsi, les actions d'accompagnement initiées en 2017 vont être pérennisées en 2018 : groupes de travail sur l'analyse des pratiques professionnelles et sur une éthique partagée dans les établissements d'accueil des jeunes enfants, au sein des services personnes âgées et du service social.

L'évolution de la population de Sainte Maxime constitue un facteur à intégrer dans la prospection sur les années à venir. 40% de la population ont atteint l'âge de la retraite.

La volonté politique s'oriente depuis ces dernières années vers le maintien d'un service de proximité, accessible et réactif. La mise en adéquation les besoins réels des concitoyens et des moyens humains et financiers du CCAS sous contrainte budgétaire constitue un défi pour les équipes du secteur social qui font face à la progression des besoins et l'évolution réglementaire.

En parallèle, un travail de fonds est mené par les personnels du CCAS sur la déontologie et la direction mène des actions pérennes de promotion du bien vivre au travail.

SERVICES PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

1/ SYNTHESE DES FAITS MARQUANTS EN 2017

a) Création d'un poste de coordinatrice petite enfance

- Présentation des équipements actuels :

La commune de Sainte-Maxime est actuellement dotée de 2 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (**EAJE**) :

La Maison des Enfants qui accueille 100 enfants

Le Jas Neuf qui accueille 60 enfants.

Un relais d'assistantes maternelles (**RAM**) permet également aux assistantes maternelles de la commune de se réunir et offre aux enfants qu'elles accueillent, des temps de collectivité, afin de favoriser leur socialisation avant l'entrée à l'école. Il permet également aux assistantes maternelles d'y trouver écoute, échanges et conseils. Enfin, il permet de repérer certaines situations socialement difficiles, et d'assurer un lien entre les différents professionnels de la petite enfance.

- Objectifs :

L'objectif de cette création de poste est la coordination des activités de ces établissements et services de la petite enfance, dans le cadre du projet global de la collectivité et en lien avec les partenariats.

La coordinatrice Petite Enfance a pour mission d'optimiser le fonctionnement et l'organisation des structures d'accueil, elle veille à identifier les enjeux et les évolutions du cadre réglementaire, et traduit les orientations en plans d'actions.

Pour ce faire, la coordinatrice encadre les responsables des 2 établissements d'Accueil de Jeunes Enfants et l'animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles, elle réalise un accompagnement soutenu des différentes équipes.

Une harmonisation des pratiques est travaillée en lien avec les responsables de service.

La coordinatrice petite enfance développe également l'axe de soutien à la parentalité. Elle organise notamment des conférences. La première a été travaillée en partenariat avec le Dr. HAIDAR : « Comment agir face aux urgences pédiatriques en attendant les secours ? », la deuxième en partenariat avec la médiathèque : « les bienfaits de la sophrologie en famille ».

b) Statistiques :

Quelques chiffres en lien avec les demandes d'accueil :

	2015	2016	2017
Date de la commission d'entrées	20/04/2015	19/04/2016	25/04/2017
Nombre d'enfants en liste d'attente avant la commission	150	155	160
Nombre d'enfants pré-inscrits entre la commission et le 31/12	NC	84	79
Nombre d'enfants en liste au 31/12/2017	NC	158	116

Quelques chiffres concernant La Maison des Enfants :

Nombre d'enfants pris à La Maison des Enfants suite à la commission	69	55	52
Nombre d'enfants inscrits à La Maison des Enfants (année civile)	188	175	185

Quelques chiffres concernant la crèche du Jas neuf :

Nombre d'enfants pris au Jas Neuf suite à la commission	34	40	33
Nombre d'enfants inscrits au Jas Neuf (année civile)	116	103	104

Quelques chiffres concernant le Relai d'Assistantes Maternelles :

Nombre d'Assistantes Maternelles	21	20	24
Nombre de places en accueil individuel	64	62	69
Nombre d'Assistantes Maternelles s'adressant au RAM	12	12	13
Nombre d'enfants bénéficiant du RAM	NC	33	35
Nbre d'enfants fréquentant le RAM /année civile	NC	NC	59

c) Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants

Les Projets d'Etablissement

Ces établissements ont tous deux fait l'objet d'une **refonte totale** de leur projet d'établissement. Pour ce faire, la nouvelle équipe de Direction de La Maison des Enfants et l'équipe de Direction du Jas Neuf se sont beaucoup investies dans ce travail de réflexion et d'écriture, qui a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil d'Administration du 14/09/2017. **Les projet restituent aux parents et aux professionnelles, l'ensemble des réflexions menées au quotidien par les équipes, et détaillent pour chaque section, les journées des enfants, temps fort après temps fort.**

A la Maison des Enfants, un projet détente a été élaboré par l'équipe et inclus dans le projet éducatif. Malheureusement, la formation massage effleurage, pourtant prévue dans les budgets 2017, a été annulée par l'organisme auprès duquel l'établissement avait établi le devis. Une pièce a complètement été ré-agencée dans le but d'y accueillir les enfants prêts à s'y abandonner. Un aménagement permettant d'installer les enfants confortablement, des jeux de lumière, et un poste permettant de proposer des musiques douces y ont été installés. Cette pièce sera investie pour des moments calmes et de cocooning dans l'attente de trouver un formateur.

Au Jas Neuf, un projet musique a été mise en place par l'équipe et inclus dans le projet éducatif. La formation musique s'est déroulée en novembre 2017 et l'ensemble du personnel a pu en profiter. Des bénévoles interviennent régulièrement pour proposer toutes sortes d'instruments de musique et participer à l'éveil musical des tout-petits, en complément de tous les ateliers proposés au sein de l'établissement.

Un partenariat avec le Carré Gaumont a débuté en septembre 2017, permettant aux enfants des grandes sections d'assister aux spectacles adaptés aux très jeunes enfants.

Les enfants ont accès une fois par semaine le mardi de 11h à 12h au **gymnase**, la salle Pastorelli. Cela leur permet de profiter d'une initiation au « sport », mais surtout de s'approprier l'espace qui les entoure, de développer la connaissance de leur schéma corporel, et la coordination de leurs mouvements.

De la même façon que des « **café-parents** » sont proposés à La Maison des Enfants », le Jas Neuf propose un goûter-parents par trimestre. Ces moments de convivialité permettent de profiter de temps d'échanges privilégiés, lors desquels toute la dimension d'accompagnement à la parentalité prend son importance. Toutes sortes d'animations peuvent y être proposées aux parents : vidéo, spectacles...

Enfin, l'équipe du Jas Neuf propose ponctuellement aux parents qui le souhaitent, d'organiser des ateliers ou animations pour les enfants. Ces activités sont cadrées par une **convention de bénévolat**, elles contribuent à développer un partenariat entre les parents et l'établissement, dans une démarche de coéducation.

L'année 2016 a été marquée par la fin de la convention de partenariat avec le CAMSP. Cette rupture est une grande perte pour les EAJE, puisque le travail en lien avec la psychomotricienne permettait d'affiner les observations pour assurer le versant préventif des métiers de la petite enfance, d'accéder à des conseils pour compléter la prise en charge des enfants au quotidien ; et de façon globale, assurait un contact avec le CAMPS.

Le CAMSP nous propose dorénavant de travailler en lien autour de réunions d'analyse de pratique professionnelles, à raison de 3 à 4 par an. Nous restons en attente de l'élaboration d'une convention établie conjointement.

Enfin, l'année 2017 a fait l'objet pour le Jas Neuf, d'un travail approfondi sur les **risques psycho-sociaux**.

En effet, le contexte difficile de l'année 2016 avait incité la cellule hygiène et sécurité du service des Ressources Humaines, sous la validation de la Direction du Centre Communal d'Action Sociale, de proposer des questionnaires à l'ensemble des agents y travaillant.

Une restitution de ces questionnaires a été organisée le 9 mai 2017 au cours d'une réunion générale.

Ce travail a permis d'analyser la situation de l'établissement, ses problématiques propres liées pour beaucoup à son historique, pour établir un plan d'actions pointant les points d'améliorations et valorisant les points forts.

Les travaux et aménagements

Améliorer la qualité d'accueil des familles et de travail au sein des EAJE fait l'objet de réflexions constantes. Chaque année, des travaux et aménagements sont réalisés pour améliorer le confort et le bien-être des enfants accueillis, et des professionnels.

► Pour La Maison des Enfants, l'année 2017 a été marquée par la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre dans la salle de changes du rez-de-chaussée, permettant aux tout-petits, en période d'acquisition de la propreté, d'accéder à cette pièce depuis l'extérieur plus rapidement.

► Le remplacement des sols souples des dortoirs de la section ouistitis a été réalisé suite à un dégât des eaux.

► L'installation d'oculus sur 3 portes, permet maintenant d'assurer les changements de pièces en toute sécurité.

► L'installation d'une climatisation réversible dans la buanderie améliore la qualité de travail des agents d'entretien.

► Au Jas Neuf, l'année 2017 a été marquée par la réorganisation des sections, et par la création d'une section « petite famille ». Cette section d'âges mélangés permet de répondre aux besoins d'accueillir plus de bébés en attente sur la liste, mais aussi d'accueillir des fratries, de développer l'autonomie des plus petits en contact avec les plus grands et de responsabiliser les plus grands en contact avec les plus petits. Un sas a été réalisé à l'entrée de l'établissement permettant de lutter contre la déperdition de chaleur.

d) Le RAM

Le RAM a vu arriver une **nouvelle animatrice** en mars. Dynamique et investie, elle propose des temps d'échanges aux Assistantes Maternelles et permet de rompre l'isolement de ces professionnelles. Les enfants bénéficient d'un grand nombre d'activités, très diversifiées, et répondant au calendrier des saisons, des fêtes, et des divers événements qui ponctuent l'année. Ces activités permettent aux enfants un éveil de tous leurs sens.

Des permanences sont proposées aux parents qui sont à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, qui se trouvent en cours de contractualisation avec une Assistante Maternelle et qui deviennent employeur, ou tout simplement, qui se questionnent face à leur néo-parentalité.

2/ PROJETS POUR 2018

a) Le contrat Enfance et Jeunesse

L'année 2018 sera marquée par le **renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse** en collaboration avec le service jeunesse. Ce Contrat permet de définir les grands axes et orientations de la petite enfance et de la jeunesse, pour les 4 prochaines années. Ce travail est réalisé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Par petites touches, le nouveau gouvernement dévoile les contours de la future politique familiale. Les orientations sont claires : **la famille est placée au centre des nouvelles orientations**, et plus précisément, **le service rendu aux familles**. Les familles dans toute leur diversité. Des familles qui ont des attentes et des besoins différents par rapport aux modes d'accueil notamment. Pour les unes, il s'agira de concilier vie professionnelle et vie familiale uniquement, pour les autres, de bénéficier non seulement d'un mode d'accueil, mais aussi d'un accompagnement plus spécifique. D'où l'attention particulière souhaitée pour les familles les plus fragiles et les plus précaires/vulnérables. Accompagner les parents, c'est donner leur chance aux enfants.

Mettre en place des modes d'accueil qui répondent aux besoins des familles est une nécessité, mais cela n'est pas suffisant. C'est pourquoi la qualité des modes d'accueil est aussi évoquée. Une qualité qui doit favoriser « le développement harmonieux dans une logique d'investissement social ». Pour ce faire, des moyens sont attendus, et cela passerait par un assouplissement de la Prestation de Service Unique.

L'enfant est le cœur de métier des professionnels auxquels il est confié par ses parents. Il doit aussi être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.

La question de la **professionnalisation des métiers** de la petite enfance se situe au premier plan des réflexions et le rapport de Sylviane GIAMPINO augure de la future réingénierie.

Suite aux conclusions issues de ce rapport, un texte a également été élaboré par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) à la demande de la ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes ; il a été présenté en janvier 2017 aux professionnels du secteur et, parallèlement, soumis pour avis au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA). Il pose les conditions d'une identité professionnelle commune à tous les modes d'accueil, individuels et collectifs.

Cette charte pédagogique, **charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**, aborde dix grands principes pour grandir en toute confiance. Elle s'inscrit dans les orientations de la branche Famille visant à améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant. Elle constitue un support de valeurs, de travail et de formation pour l'ensemble des professionnels.

Ce cadre d'orientations s'adresse à l'ensemble des acteurs qui concourent à l'accueil et à l'éducation des jeunes enfants : parents, professionnels, élus, gestionnaires, institutions et services.

Dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion, cette charte souligne la nécessité de poursuivre le développement d'une offre d'accueil en direction des enfants qui en sont encore éloignés et rappelle que « quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueillis ensemble ».

b) Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants

Les conseils de parents

Dans un but de favoriser les échanges, le CCAS de Sainte-Maxime proposera, à compter de septembre 2018, un conseil de parents. Cette instance consultative organisera la participation des parents dans les réflexions concernant l'accueil et la vie quotidienne des enfants au sein de l'établissement.

Le but de ce conseil est une concertation entre parents, professionnels et élus pour favoriser le bien-être des enfants.

Le conseil des parents se composera de membres nommés et de membres élus parmi les parents et qui représenteront ceux-ci.

Les membres nommés seront :

Le Président ou le Vice-président du CCAS délégué aux familles et aux solidarités
Un élu de la commission petite enfance, famille et santé,

La directrice des affaires sociales

La Coordinatrice Petite Enfance

La Directrice de l'établissement ou son adjointe,

Une Educatrice de Jeunes Enfants,

Un représentant du personnel par section,

Les 4 parents élus, un par section, représenteront l'ensemble des parents.

L'élection des représentants des parents aura lieu, chaque année, au cours du premier trimestre scolaire, au sein même de l'établissement d'accueil des jeunes enfants.

La réunion du Conseil de parents se tiendra trois fois par an, par convocation avec ordre du jour.

Ces réunions ne seront pas publiques mais réservées aux membres du Conseil. Pourront être invitées ponctuellement, des personnes susceptibles de contribuer à l'avancement des débats.

Le Conseil sera informé de l'évolution des prix, des investissements. Il sera consulté sur le mode de fonctionnement (règlements, horaires d'accueil,...), la vie quotidienne (orientations pédagogiques et éducatives, activités offertes aux enfants,...), les projets de travaux et d'équipements.

L'attribution des places

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime vote régulièrement l'évolution des règlements de fonctionnement de ses Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants. Ces règlements abordent les critères d'attribution des places, qui incluent : les familles qui résident sur Sainte-Maxime ou qui sont redevables d'une contribution économique territoriale sur la commune, les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle ou assimilée à temps complet ou partiel, les enfants de familles bénéficiaires de certaines prestations sociales, les familles ayant besoin d'un temps de socialisation de leur enfant, et les familles sollicitant un accueil ponctuel.

L'attribution des places se travaille en commission et respecte déjà une perspective de mixité sociale et d'inclusion.

Pour aller plus loin, et pour répondre à un amendement, un rapport sur les modalités d'attribution des places sera à rendre d'ici la fin de l'été prochain, et un « pacte transparence » sera institué.

Les critères d'attribution des places seront donc à rendre publics, ainsi que les barèmes de cotations, et la composition des cotations.

Ce rapport devra « en particulier » étudier la possibilité de moduler les aides versées par le CAF aux gestionnaires « en fonction des pratiques ».

Les projets éducatifs

Le groupe de travail sur les risques psycho-sociaux au Jas Neuf a permis de mettre en évidence un plan d'actions présentant bon nombre de propositions en faveur de la résolution de problématiques propres au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement, mais également d'y intégrer les nouvelles orientations nationales en matière de petite enfance.

A ce titre, l'intervention d'un psychologue est prévue à raison de 2h par mois et par établissement. Cette professionnelle ressource supplémentaire permettra d'organiser des groupes de parole, ainsi qu'une réflexion en équipes, sur les pratiques professionnelles. Le texte Cadre et la Charte, issus des conclusions du rapport Giampino, pourront de ce fait, faire l'objet de dix points de réflexion, puisqu'ils s'inscrivent dans les orientations de la branche Famille visant à améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant. Ces documents constituent un support de valeurs, de travail et de formation pour l'ensemble des professionnels. A terme, cette charte sera affichée dans les établissements pour être accessible aux familles des enfants accueillis.

Pour compléter et répondre à ces nouvelles orientations, et à la volonté de travailler sur l'amélioration de la qualité de l'accueil des jeunes enfants, un projet de professionnalisation a également été validé et débutera dès janvier 2018. Le grand principe est de **proposer un contenu actualisé et lié aux grandes découvertes récentes sur le développement du jeune enfant** ; développement physique, psycho-affectif et cognitif. Ceci pour faciliter l'adaptation de l'adulte et des réponses qu'il apporte face à certains comportements physiologiques et/ou pathologiques des enfants.

Ce plan de formation inclut notamment la **mise en place d'ateliers pratiques** pour l'obtention d'outils concrets à mettre en place face aux comportements difficiles de certains enfants. Les objectifs généraux ont pour but de changer le regard sur les enfants, et d'apprendre à connaître et à gérer son propre stress comme celui de l'enfant. Le programme comprend les notions de stress, de crises de rage, d'attaque, de fuite et figement, et propose des outils de régulation du stress, des ressources plutôt que des limites, aide à comprendre pour mieux répondre, et aide à rechercher des causes physiologiques, développementales et émotionnelles. Ces ateliers seront organisés autour de 12 demi-journées, permettant à la totalité des agents des 3 établissements et travaillant auprès des enfants, d'y assister. Chaque agent assistera à 2 demi-journées pour valider le module complet.

Au Jas Neuf, la volonté serait également de débiter la **formation portage en écharpe**. Au-delà des points positifs pour les enfants en termes de sécurité physique et psycho-affective, les avantages de cette pratique pour le personnel sont : une meilleure répartition

des charges, le rééquilibrage du centre de gravité, l'amélioration de la posture, et avoir les mains libérées...

A La Maison des Enfants, la volonté serait de pouvoir retrouver un organisme de formation fiable pour avoir accès à la formation massage effleurage et ainsi répondre à leur projet éducatif en proposant des temps de détente dans la pièce aménagée à cet effet.

Enfin, la mise en place d'un partenariat avec le CAMSP de Saint-Raphaël est attendue. Le pédopsychiatre à l'initiative de cette proposition se rendrait disponible 3 à 4 mardis matins par an pour proposer réunions d'analyse de pratiques professionnelles.

En termes de travaux

La répartition des travaux des 3 établissements est prévue comme suit :

- Pour La Maison des Enfants :

BUDGET CCAS (gestionnaire)		BUDGET VILLE (propriétaire)	
Travaux	Montant prévu	Travaux	Montant prévu
Remplacement des portillons des escaliers	3 000 €	Etude acoustique des 4 sections et réfectoires.	5 000 €
Changement des sols souples dans la section des ouistitis (2 ^è partie)	9 000 €	Remplacement des systèmes de fermeture des baies vitrées coulissantes	2 000 €
Réfection de la deuxième salle de changes.	Engagement 2017	Aménagements sur la terrasse des dauphins et des écureuils : installation d'un vélum et de gazon synthétique au sol.	30 000 €
Réfection peintures	10 000 €		

- Pour Le Jas Neuf :

BUDGET CCAS (gestionnaire)		BUDGET VILLE (propriétaire)	
Travaux	Montant prévu	Travaux	Montant prévu
La fermeture du local de stockage des poussettes	5 000 €	Etude acoustique du réfectoire du bas.	1 000 €
L'installation et le rehaussement de nombreux garde-corps	4 000 €		

La fermeture du local de stockage des poussettes est souhaitée pour empêcher poussières et pollens de se déposer sur les tissus des poussettes des enfants.

Cela augmentera de fait la capacité de stockage de l'établissement qui doit pouvoir inverser et adapter les matériels (lits, jeux, mobiliers...) en fonction de l'âge des enfants accueillis.

L'installation et le rehaussement de nombreux garde-corps sont demandés pour optimiser la sécurité des nombreuses fenêtres du bâtiment.

Le remplacement du véhicule de service est également à prévoir.

c) Le RAM

Une nouvelle **circulaire datant de juillet 2017**, émanant de la CAF précise les missions des RAM.

Le réseau des CAF accompagne les RAM afin de promouvoir, développer et accompagner leur activité.

La nouvelle circulaire rappelle les missions dévolues aux RAM dans une logique d'offre globale comportant une double entrée :

- Du côté des familles, il s'agit de **mieux les informer** sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif et de les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à ses besoins.
- Du côté des professionnels, il s'agit **d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants**, de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et de participer à leur professionnalisation tout autant que des gardes à domicile.

Pour aller encore plus loin et afin de s'adapter aux enjeux, des missions supplémentaires sont créées pour les RAM volontaires. Il s'agit de promouvoir l'activité des assistants maternels en améliorant leur employabilité, renforcer l'accompagnement des familles avec un positionnement central du RAM et le traitement des demandes d'accueil des familles formulées directement en ligne, sur un site créé par la CAF, et augmenter les départs en formation continue des assistants maternels.

L'année 2018 sera également marquée par la refonte du projet de fonctionnement.

En termes de travaux :

BUDGET CCAS (gestionnaire)		BUDGET VILLE (propriétaire)	
Travaux	Montant prévu	Travaux	Montant prévu
Peintures intérieures RAM	15 000 €	Nivelage des sols extérieurs et installation de gazons synthétiques	12 000 €
Nettoyage de la bâche d'ombrage	Régie		

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant peuvent être confrontés à des **situations d'urgence particulière** (agressions provenant de personnes extérieures, attentats) **aux personnes et susceptibles de causer de graves dommages aux biens.**

Dans le contexte du maintien de cette menace, et en complément des mesures déjà prises par le Gouvernement dans le cadre du plan Vigipirate, la **circulaire ministérielle** n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016, relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance, vise à sensibiliser ces établissements à la nécessité de se préparer aux situations d'urgence particulière pouvant toucher leur sécurité.

Il est donc prévu d'entrer dans une démarche de propositions de mesures spécifiques concernant les accueils collectifs d'enfants de 0 à 6 ans.

Le souhait, pour ce projet, serait d'entrer dans une dynamique commune aux différents services d'accueil d'enfants de la ville, afin de proposer un plan pluriannuel d'actions en faveur de la sécurisation des accès aux bâtiments.

d) Côté Conférences

Les conférences permettent de proposer aux familles un accompagnement pour l'éducation de leur(s) enfant(s).

Elles sont également une opportunité, pour les professionnelles de la petite enfance, d'actualiser leurs connaissances et compétences. Elles contribuent donc à leur professionnalisation, et à favoriser un accueil de qualité.

Dans cette optique, la volonté est de programmer, pour 2018, des conférences, qui permettront d'aider les parents, mais également les agents, dans leurs pratiques quotidiennes.

Au programme :

- **Les dangers des écrans sur le développement du cerveau des enfants** le 22 février 2018 (en complément de la journée organisée autour des permis internet, action menée par le service scolaire, en partenariat avec la gendarmerie),
- **Les émotions des enfants** le 17 avril 2018,
- **Les besoins et le développement du tout-petit**, via les neurosciences – Les réponses à apporter par les adultes, sur le deuxième semestre 2018.

ACTION SOCIALE

DES ACTIONS SOCIALES DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

1/ ACTION SOCIALE

L'objectif majeur du service de l'action sociale est de **faciliter l'accès au droit** de toute la population dans différents domaines : **santé, famille, emploi, logement...** **Les agents sociaux évaluent la situation dans leur globalité et travaillent en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels.**

Dans sa lutte contre la précarité et les exclusions, le service d'action sociale maintient sa vigilance concernant le non recours aux prestations sociales. Par ailleurs, dans un contexte marqué par une dématérialisation croissante des démarches administratives, le service social demeure un lieu ressources d'accès aux droits et de service de proximité pour tous les habitants de la commune. Cette modernisation numérique implique nécessairement une remise en question des pratiques professionnelles du service social.

a) La prise en compte du non-recours aux aides sociales

L'accès aux droits est conditionné par la connaissance qu'ont les usagers de leurs droits et des dispositifs pour y accéder. En cas de difficultés, les personnes concernées ont besoin de connaître les recours à leur disposition et, parfois, d'être accompagnées dans ces démarches. La complexité des procédures, le manque d'informations, la multiplicité des dispositifs, l'éloignement des administrations sont autant de freins à un accès aux droits, de même que les difficultés que les usagers rencontrent lors du traitement de leurs demandes par les services publics ou les organismes assurant la gestion des droits sociaux.

Le fait d'éprouver des difficultés dans ses démarches administratives peut ainsi participer aux phénomènes de non-recours aux droits. Même si la mesure statistique du phénomène demeure difficile, selon une estimation de l'ONEDORE (Observatoire des non-recours aux droits et services), 36% des personnes qui ont droit au RSA n'effectuent pas les démarches pour le percevoir. Idem pour 21 à 34 % des personnes éligibles à la CMU ; en ce qui concerne l'ACS, on estime le taux de non-recours à jusqu'à 70 %.

Dans ce contexte, le service d'action sociale demeure donc un lieu ressources pour les habitants de la commune dans cette lutte contre le « non recours aux prestations ». Les agents sociaux, grâce à leur technicité, et à la relation de confiance qu'ils instaurent avec les administrés, mènent un réel accompagnement administratif qui ne se limite pas à la demande formulée par les personnes reçues. En effet, une évaluation globale est systématiquement réalisée pour chaque administré reçu au sein du service ; les agents s'assurent que la personne bénéficie bien de tous les droits auxquels elle peut prétendre. Cela nécessite bien souvent plusieurs rencontres avec les personnes et peut s'étaler sur plusieurs mois.

Cette rigueur professionnelle demande au personnel d'action sociale d'actualiser en permanence ses connaissances en matière de législation sociale et d'entretenir des relations étroites avec les différents partenaires administratifs et sociaux.

b) La modernisation numérique

La dématérialisation des services publics marque un tournant majeur dans l'accès aux droits et participe également à l'augmentation du non recours aux prestations sociales. En effet, si elle vient simplifier l'accès aux droits pour la majorité des personnes, elle constitue un obstacle supplémentaire pour nombre d'entre elles, notamment celles qui ne disposent pas ou ne maîtrisent pas l'outil informatique et l'utilisation d'internet. La participation des administrés aux dispositifs sociaux est un enjeu de l'action sociale publique locale. Il apparaît judicieux d'accompagner le demandeur dans sa capacité d'émancipation. Le citoyen devient acteur de son parcours, de sa demande, de sa réinsertion.

Aujourd'hui, la plupart des administrations (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle emploi, Trésor Public, CARSAT...) ont fait le choix de privilégier le recours à internet pour le traitement des demandes. C'est pourquoi, de plus en plus d'administrés n'ayant pas d'accès ou la maîtrise de l'outil informatique, sollicitent le service social pour obtenir des informations sur un dossier en cours, se faire délivrer une attestation de droits, mettre à jour leur situation. Les agents sont amenés à créer des messageries, des espaces personnels et détiennent une multitude d'identifiants qui posent des questions de confidentialité.

Cette dématérialisation massive des démarches administratives nous impose aujourd'hui de repenser notre pratique. Il apparaît donc nécessaire pour le service d'action sociale de mettre en place un espace informatique en libre-service pour favoriser l'autonomie des administrés, le service social restant disponible pour accompagner les personnes les moins autonomes dans leurs démarches. De plus, cela permettrait de réduire le nombre de personnes reçues en entretien pour des demandes simples et ainsi permettre de réduire les délais d'attente pour les situations plus complexes.

c) Fermeture du service le jeudi-après midi

La fermeture du service social les jeudi après-midi depuis mars 2017 a permis de mettre en place de véritables réunions de travail avec la responsable du service. Auparavant, faute de temps, les réunions consistaient principalement à diffuser de l'information aux agents. Aujourd'hui, les réunions de service permettent d'échanger sur l'organisation du service et de travailler sur les pratiques professionnelles.

Par ailleurs, la fermeture du service le jeudi après-midi a permis de renforcer notre partenariat en invitant les organismes avec lesquels le service de l'action sociale travaille quotidiennement. En effet, pour permettre aux agents d'accompagner au mieux les administrés dans leur accès aux droits, le travail en partenariat demeure incontournable. Les agents d'accueil social travaillent en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels (Conseil départemental, CPAM, CAF, CARSAT, Pôle emploi, RSI...) et le réseau associatif local (Secours catholique, Croix Rouge Française, Secours Populaire).

Le partenariat exige du temps pour échanger, comprendre et ajuster les actions respectives. Le développement de relations partenariales doit être perçu comme un outil d'accompagnement au service des administrés.

Le CCAS continue d'accueillir 11 permanences extérieures dans les champs suivants : insertion sociale et professionnelle, maintien à domicile, logement, handicap, santé et retraite. Cette proximité géographique favorise les échanges avec nos partenaires au bénéfice des situations des administrés.

Il est important de souligner le **partenariat avec la CPAM**, formalisé par une convention en 2015 ayant pour objectif de lutter contre les exclusions en garantissant les droits à l'assurance maladie et l'accès aux soins des populations les plus fragiles, notamment par un traitement accéléré des demandes (délai de traitement de 1 à 15 jours en fonction du degré d'urgence). A noter qu'au cours de l'année 2016, la CPAM a réduit ses permanences sur notre commune. Cette diminution des accueils fait suite à une baisse de fréquentation de la permanence en lien avec la convention signée entre la CPAM et le CCAS. Aujourd'hui, il est effectivement plus rapide de passer par le CCAS que par la permanence de la CPAM. Même si cette convention a engendré un surcoût d'activité pour le service, elle s'est révélée très intéressante en termes d'accès aux soins des personnes les plus vulnérables mais également en termes d'informations transmises concernant la réglementation. La CPAM est aujourd'hui un véritable partenaire pour le service social dans l'accompagnement des administrés en matière de santé.

d) l'acquisition d'un nouveau logiciel métier

La mise en place d'un nouveau logiciel courant 2016, commun aux services du Centre Communal d'Action Sociale, regroupe les données de l'action sociale, du logement, de l'animation seniors et de la résidence autonomie les Tilleuls. Il permet une appréhension plus fine de la population, de ses demandes et de ses besoins et constitue une **base commune**.

Le logiciel SONATE a permis au service d'action sociale d'avoir une gestion informatisée de l'ensemble des activités du service (auparavant seules certaines aides légales et facultatives étaient informatisées avec le précédent logiciel). L'acquisition de ce nouveau logiciel a demandé une mobilisation et un investissement très important de la part de l'équipe sociale sur 2016 et 2017, nécessitant des réajustements et une harmonisation des pratiques dans l'utilisation de cet outil.

Ce logiciel d'action sociale permet d'apporter une meilleure lisibilité et traçabilité dans le suivi des dossiers, d'assurer davantage de sécurité dans le traitement de l'information et d'avoir une analyse statistique plus affinée de l'activité du service.

e) La prévention des risques psycho-sociaux

La prévention des risques psychosociaux s'inscrit dans l'obligation générale de protection de la santé physique et mentale des salariés. **Les agents du service de l'action sociale sont de par leurs missions d'accueil exposés à une charge émotionnelle liée aux situations individuelles et aux comportements d'incivilité de certains administrés.** En effet, face aux difficultés rencontrées avec certains interlocuteurs institutionnels (lenteur administrative, désengagement de certains services...) et face à la déresponsabilisation de certains administrés, le service social est confronté à un public de plus en plus exigeant et revendicatif, ce qui se traduit parfois par une réelle agressivité envers le personnel de l'action sociale. Dans ce cadre, afin de prévenir l'usure professionnelle et permettre aux agents d'être mieux « armés » pour faire face à ces comportements, un groupe d'analyse de pratiques a été mis en place une fois par mois environ sur la fermeture du jeudi après-midi. Ces rencontres permettent aux agents d'avoir des pistes de réflexion sur certaines problématiques, de prendre du recul face aux situations et de tendre vers une harmonisation des pratiques.

Par ailleurs, afin de réduire les risques psycho-sociaux auxquels sont exposés l'équipe d'action sociale, il est nécessaire de repenser globalement l'accueil du CCAS par un réaménagement de l'entrée et de la borne d'accueil.

Dans ce même souci de préserver le personnel et afin de garantir davantage de discrétion quant aux situations des administrés, il est envisagé de dissocier l'accueil physique de l'accueil téléphonique. Cette dissociation est forcément en lien avec les moyens humains. En effet, actuellement, le service dispose d' 1.5 agent sur l'accueil CCAS ; un agent en reclassement professionnel est actuellement à mi-temps à l'accueil et l'autre mi-temps à la Maison des enfants sur un remplacement de congé parental. Cet agent intégrera le service de l'action sociale à temps plein en septembre 2018. Il sera donc possible de dédier un agent à l'accueil physique et un agent à l'accueil téléphonique en alternance.

La réorganisation du service permettra d'agir sur la réduction des risques psycho-sociaux et par ricochet d'améliorer le service rendu aux administrés tout en améliorant la confidentialité des situations.

2/ ANIMATION SOCIALE ET MEDIATION

a) Suivi individuel, orientation et accompagnement de jeunes.

Lors des maraudes (lieux en fonction des signalements), l'animateur rencontre un maximum de jeunes Maximois. A cette occasion, il détecte ceux qui seraient hors de tous parcours d'insertion. L'objectif est de créer un lien avec ces jeunes et de proposer de servir de point d'appui pour entamer un parcours de réinsertion. Le jeune est invité à venir au bureau de l'éducateur. Lors de la première rencontre au bureau, une fiche de suivi est mise en place. Après plusieurs rencontres, un projet de réinsertion se dessine. L'éducateur sert alors de soutien au jeune et d'interface avec les organismes ou partenaires qui vont accompagner le jeune (la plupart du temps le partenaire est la mission locale). L'éducateur prend le premier rendez-vous avec la ML et accompagne le jeune pour donner le maximum d'informations au partenaire.

Pour pérenniser le lien avec ces jeunes, il leur est proposé de venir rencontrer l'éducateur dès qu'ils en ressentent le besoin sans contraintes, l'objectif étant de leur offrir un point de repère. Dès lors que le suivi est instauré ils ont également accès aux coordonnées téléphoniques professionnelles.

b) Actions auprès des familles à leur demande ou dans le cadre de signalement de situations d'incivilité.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, cette action consiste à rencontrer les familles qui font la démarche de façon volontaire ou dont le jeune a fait l'objet d'un signalement suite à un acte d'incivilité. L'objectif est la sensibilisation sur la gravité des actes et rappel de la loi pour permettre une prise de conscience des responsabilités de la famille et des jeunes concernés. Un accompagnement éducatif peut être mis en place ainsi que des orientations si besoin (Psychologue, Conseiller d'orientation...).

Lors d'un signalement, l'éducateur prend contact avec la famille. Ce premier contact est téléphonique. Il permet de présenter le service communal, la mission et l'objectif.

La famille est invitée à une première rencontre qui se fait au bureau de l'éducateur. En fonction du degré de fragilité de la famille, il peut arriver que cette première rencontre se fasse au foyer de la famille après prise de rendez-vous, l'objectif étant de sortir ces familles de leur enfermement. Cette première rencontre permet de poser le cadre d'intervention. La hiérarchie est systématiquement informée de chaque rencontre à domicile. Pour mener à bien et officialiser ces missions, l'éducateur dispose d'une carte communale de fonction. Toutes ces actions font l'objet d'une transcription permettant ainsi d'avoir une trace des interventions.

Une série de rendez-vous est alors planifiée avec le jeune et sa famille pour un accompagnement éducatif sur un plus ou moins long terme. Un échange avec la hiérarchie permet de mesurer l'efficacité de l'action.

Si l'accompagnement proposé reste inefficace, un signalement d'information préoccupante est alors envoyé au Conseil Départemental au service Aide Sociale à l'Enfance. (ASE)

Cette information préoccupante consiste en la rédaction d'un rapport sur la situation de la famille et du jeune, des actions mises en place et d'une proposition d'accompagnement (En référence à la loi 2007-293 du 5 mars 2007 et de l'article 375 du code civil).

c) Médiations entre jeunes et habitants des quartiers, maraudes.

Le fait d'aller vers l'autre, c'est déjà offrir une ouverture, une opportunité de dialogue. Aux travers des différentes rencontres en instaurant ce dialogue, l'éducateur crée du lien, paramètre absolument nécessaire pour établir la confiance. Grâce à cette confiance mutuelle il est alors possible de travailler sur les différents projets.

Elargissement du terrain d'intervention concernant les maraudes : en plus des habituels quartiers, Boulevard de la Paix, HLM les Pléiades bâtiment A et B, le quartier du Plan, le Capet d'Azur, Place Mermoz et les bâtiments derrière le Carrefour Market, se sont rajoutés : le Camp Ferrat, le Couloubrier, Place Félix Pizzorne, les Olivettes, l'Impasse Etienne et les Pins Pignons. **En moyenne une douzaine de sortie en soirée par mois sont réalisées. Tout signalement est traité et fait l'objet d'un rapport transmis à la hiérarchie.**

Quand une situation présente un caractère fragile dans la relation habitant/jeune, l'éducateur remonte l'information à la hiérarchie. Il propose alors d'intervenir en tant que médiateur entre les deux parties afin de désamorcer la tension.

Une médiation est alors proposée aux différents protagonistes qui conservent une totale liberté d'adhésion. En fonction des interlocuteurs et de la problématique, la médiation se fera soit dans le quartier soit au bureau.

Dès lors que le principe de médiation est accepté délibérément par les deux parties, une rencontre est organisée. Le jour de la rencontre les règles de la médiation sont énoncées et doivent être comprises et acceptées par tous avant sa mise en œuvre.

L'objectif de ces rencontres est de permettre de renouer le dialogue. Ainsi chacun est invité à repenser son comportement et s'engage à le changer dans le but d'améliorer la relation.

d) **Actions de groupe.**

La mise en place de ces actions (même ludiques) a un triple objectif : Educatif, pédagogique et sociétal. L'accompagnement des jeunes de notre commune les incite à s'inscrire petit à petit et volontairement dans une dynamique de civisme et de citoyenneté. Ces actions s'adressent à des jeunes de 13 à 30 ans et sont réalisées pendant les périodes de vacances scolaires.

Il s'agit en partenariat avec les services techniques et espaces verts de la ville de mettre en place des chantiers citoyens. Le projet est présenté à la Direction et à l'élu. Après accord, celui-ci est présenté aux jeunes qui sont invités à y participer volontairement. Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire pour leur participation. Pendant toute la durée du chantier citoyen les jeunes sont encadrés par l'éducateur. Une attention particulière est portée sur la mixité et le non mélange de mineurs et majeurs. A la fin du chantier une discussion est proposée afin de faire un bilan et sensibiliser les jeunes sur l'utilité de leur action. Valoriser l'action d'un jeune c'est lui permettre de prendre confiance en soi et de s'inscrire dans une dynamique positive.

En 2016-2017 chantiers citoyens avec 8 jeunes : réfections des marches aux Bosquette.

e) **Projet : Parcours d'insertion**

Le parcours insertion permet de développer une collaboration étroite et synergétique avec la Maison de l'Entreprise et le tissu économique local. L'objectif étant, de sensibiliser ce dernier à la situation de la jeunesse de notre commune et de créer une plateforme de recrutements.

Cette plateforme devra permettre aux différents interlocuteurs d'avoir accès à des informations précises et ciblées, et d'offrir un espace de rencontres pour des entretiens afin de permettre une adéquation entre l'offre et la demande.

L'emplacement géographique de ce lieu de rencontre, d'un point de vue stratégique, doit pouvoir offrir aux différents protagonistes : convivialité, facilité d'accès et respect de la confidentialité.

La maison de l'entreprise semble le lieu le plus approprié pour répondre à tous ces critères étant donnée sa proximité avec le tissu économique local.

- Pilote du projet : Mr BOUSLIKHEN Jaouad appuyé par Mme KERIVOIS Yannick Directrice de la maison de l'entreprise.

- Une exploitation exhaustive du fichier entrepreneurs permettra de faire un point précis sur la typologie des activités professionnelles dans notre commune.

- Mise en place, en partenariat avec la Mission Locale, d'une documentation complète sur les démarches, aides et facilités aux entrepreneurs souhaitant embaucher ou offrir une possibilité de formation par alternance.

- Création d'un fichier, regroupant les informations concernant les jeunes souhaitant s'inscrire dans une démarche dynamique d'insertion sociale : nombre de jeunes, parcours scolaire et/ou parcours professionnel, centres d'intérêt et souhaits d'orientations professionnelles.

- Mise en place d'un planning semestriel ou annuel de la fréquence des rencontres entre les différents partenaires. Une rencontre mensuelle semble la plus appropriée.

f) Actions sociales spécifiques pour personnes en situation de « marginalité »

Tout au long de l'année un accompagnement est réalisé afin que le public ciblé puisse avoir accès à ses droits et l'accompagner vers une sortie de crise. C'est ainsi que 2 personnes sans domicile stable ont quitté la commune pour Saint Raphael où ils ont intégré un Centre d'hébergement de réinsertion social (CHRS).

Pendant la période hivernale, la commune met à disposition des SDF un local « foyer d'urgence », situé montée de l'épagnoul. Durant cette période hivernale la gestion de l'hébergement de nuit est réalisée en collaboration avec l'association du secours catholique couplé à un accompagnement individualisé des SDF. Un planning hebdomadaire d'occupation est mis en place ainsi qu'un planning hebdomadaire pour le nettoyage du FOYER. Prise en charge journalière du nettoyage du local par les personnes SDF à tour de rôle. Les produits et matériels de nettoyage sont fournis en fonction du besoin. Un règlement intérieur donne le cadre qui précise les règles d'occupation des lieux et les sanctions en cas de non-respect de celle-ci.

Pendant la période hivernale, c'est la police municipale qui se charge de l'ouverture et de la fermeture du foyer d'urgence. Elle effectue une ronde par nuit, plus en cas de besoin.

Cet accompagnement a permis de responsabiliser cette population et de la rendre plus autonome. Durant cette période des visites de contrôle sont réalisées plusieurs fois par semaines à des jours et des heures différents. Une fois par semaine une petite réunion est organisée au Secours Catholique (partenaire) pour faire le point sur la semaine écoulée.

En 2017 chantier citoyen avec 3 personnes SDF : réfection des peintures du foyer d'urgence

g) Actions sociales spécifiques : prévention de la radicalisation, référent préfecture

Depuis 2015 l'animateur social a été nommé référent prévention de la radicalisation. A ce titre il a bénéficié de plusieurs formations prodiguées par les services de la Préfecture en relation avec le ministère de l'Intérieur.

La mission est, lors des différentes rencontres, d'être à l'écoute et d'apporter des réponses afin d'assurer une prévention à la radicalisation. Il s'agit également si une situation paraît préoccupante au regard des critères de détections, de réaliser un signalement.

La présence de l'animateur social au CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) chaque année apporte une plus-value sur l'analyse de la population jeune et sur la délinquance.

h) Les partenaires

- **La police Municipale** : le partenariat se base sur un échange d'information concernant des situations alarmantes. Nos missions sont complémentaires. L'animateur social intervient dans la prévention et la médiation. La PM intervient en cas de problème. Il a été instauré un échange hebdomadaire avec M. CARMIGNANI directeur de la police municipale, pour faire le bilan des actions.
- **La Gendarmerie Nationale** : là encore le partenariat se base sur un échange d'informations concernant des situations alarmantes. Si besoin la Gendarmerie s'adresse à l'animateur social. Des actions peuvent être menées en partenariat. Dans ce cas la hiérarchie est informée avant et après de la nature de l'action.
- **La Mission Locale** : le partenariat se base sur le principe d'orienter le maximum de jeunes repérés se trouvant sans parcours d'insertion, vers la ML. La première étape est de recevoir le jeune et de créer les conditions pour lui permettre de commencer à appréhender un projet de réinsertion sociale. Une fois cette étape réalisée, un rendez-vous est pris avec la ML. En règle générale, l'éducateur accompagne le jeune à ce premier rendez-vous pour encourager sa démarche mais aussi donner le maximum d'information au partenaire de la ML. L'autre volet du partenariat est un suivi annuel de toutes les personnes orientées. Une vingtaine de jeunes ont bénéficié de ce parcours d'insertion.
- **Les associations** : le partenariat se base sur un échange d'informations et une collaboration concernant l'accompagnement des personnes en situation de marginalité. Dans ce cas ce sont les associations Secours catholique, Secours populaire, Croix rouge... En fonction de la problématique des rencontres sont organisées pour définir ensemble des plans d'actions. Lors de la période hivernale une réunion hebdomadaire est réalisée avec le secours catholique concernant l'accompagnement des personnes sans domicile stable. L'éducateur collabore aussi avec d'autres associations comme les associations sportives ou de parents d'élèves quand il s'agit de l'accompagnement d'un jeune.
- **Collège**: le collège qui peut éprouver des difficultés d'ordre éducatives avec des jeunes, informe les parents de la possibilité de bénéficier d'un suivi éducatif pour leur enfant. Les parents qui en font la demande se voient proposer un suivi éducatif par l'animateur social. Des rencontres sont planifiées soit au bureau du CCAS, soit au collège dans le bureau du CPE Monsieur COLIN.

i) Prospectives 2018

Chantier citoyen

Pour 2018, un travail de collaboration avec le service technique et le service jeunesse sera effectif pour mener 2 projets de chantier citoyen. Il s'agira comme par le passé de faire participer un groupe de jeunes (8 au maximum), volontaires, à la réfection d'un espace public de la commune. Ces 2 chantiers citoyens se dérouleront pendant les vacances de février et de mai sur des durées de 1 à 3 jours. Le thème et les lieux restent à définir.

3/ SERVICE LOGEMENTS

La cellule logements est un service, créé en 2016 au sein de la Direction des Affaires Sociales. En raison de sa forte connotation sociale, les missions de ce service font l'objet d'un chapitre dans le ROB.

Il a en charge depuis 2016 l'accueil des administrés de la commune dans le cadre de leur problématique locative et de leur parcours résidentiel.

Le gestionnaire du service logements **coordonne** les différents dispositifs mis à disposition par l'Etat :

- la demande de logement social
- son renouvellement annuel
- le droit au recours DALO (Droit au Logement Opposable).

Droit Au Logement Opposable

Le DALO, issu de la loi du n° 2007-290 du 5 mars 2007 permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, **de faire valoir leur droit à un logement décent** ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens.

Cet accompagnement est rendu possible grâce au partenariat entre les différents acteurs : la Sous-préfecture, les bailleurs sociaux, Action Logement, le Conseil Départemental, AFL (Association Familiale Laïque) Transition (pour la gendarmerie) et ADOMA.

a) Orientation des administrés

Les administrés sont reçus par le gestionnaire de la Cellule Logements ou par les agents du service social du CCAS ou par des partenaires extérieurs de droits communs (le Conseil Départemental) ou associatifs (Secours catholique, Secours Populaire, Croix-Rouge).

b) Procédure d'attribution

La cellule logements à vocation à travailler en direct avec les bailleurs sociaux afin de proposer des candidats lorsqu'un logement se libère sur le parc social de la commune dans le cadre de la règle du réservataire (Sous-préfecture, Var habitat, Action Logement, Mairie).

L'étude se fait avec la proposition de 3 candidats présentés en fonction :

- de la notion de priorité DALO
- des critères de la LEC (Loi Egalité et Citoyenneté),
- de l'ancienneté de la demande
- de la composition de la famille par rapport à la typologie du logement vacant.

La procédure est identique pour la livraison d'un nouveau programme.

De par la connaissance sociale pointue de la situation familiale des administrés enregistrés sur la liste d'attente des demandeurs HLM de la commune, la cellule logements est en capacité de présenter des candidats répondants aux critères réglementaires exigibles pour un passage en Commission d'attribution de logements (CAL), organe souverain et seul habilité à l'attribution de logements sociaux.

c) Composition de la Commission d'Attribution de Logements

- de 5 administrateurs du Conseil d'Administration du bailleur social et de son chef d'agence,
- du Maire de la commune où sont situés les logements ou son représentant dûment mandaté,
- du représentant de l'Etat dans le département ou l'un de ses représentants,
- du président de l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat ou il est territorialement compétent.

d) Durant l'année 2017, la CAL du bailleur social Var Habitat a attribué 10 logements suite à vacance (le plus souvent liée à des décès) sur un parc de 314 logements. L'attribution de 30 logements sociaux supplémentaires a été rendue possible grâce à la réalisation d'un nouveau programme « le hameau Couloubrier », route du Plan de la Tour.

e) Répartition des logements sociaux au 01/12/2017

BAILLEUR	Désignation	Année d'ouverture	Nombre de logements
Var Habitat	Jean Mermoz	1960	36
	Le Plan	1970	63
	La Pleïade	1977	90
	Sainte Geneviève	1978/2009	27
	Les Cèdres	1984	34
	Palmaro	2007	32
	Chancori	2014	20
	Althea (privé/mixte)	2015	12
	Le hameau Couloubrier	2017	30
	Capet d'Azur (droit de préemption)	2005	1
		Total	345
SFHE Arcade	Les Pins Pignons		41
	Les Clémentines		16
		Total	57
SEMA	Le St Joseph		18
COFIM	A côté Hôtel Matisse	2014	2
	TOTAL GENERAL		422
Logements pour actifs			
1% Foncière du logement	Casa del Mare		30
SFHE	Arcade Accession La Closeraie	2008	65

f) Attribution logements sociaux 2017

Novembre 2017, un nouveau programme de logements sociaux a été réalisé par Var Habitat comprenant 30 logements : le hameau Couloubrier.

Logement	2017
Commission Var Habitat	7
Logements Var Habitat attribués	41
Logement SFHE attribué	0
Demandes instruites au CCAS	191
Demandes déposées au CCAS	323
Dossiers DALO instruits au CCAS	20
Accords DALO	13

g) Dossiers enregistrés auprès du CCAS en 2017

Au mois de novembre 2017, les dossiers déposés et en cours de validité connus du Centre Communal d'Action Sociale s'établissent comme suit :

Type de logements	Nombre de demandes
T2	195
T3	202
T4	108
T5	20
TOTAL	525

Il y a 1035 demandes HLM en attente sur le registre national pour la commune de Sainte-Maxime.

h) Alternatives résidentielles

- **Résidence sociale ADOMA « Les Estivales »**

La ville a signé en juin 2016 une convention avec ADOMA qui lui permet d'être réservataire de 10 logements sur les 51 que compte la résidence.

Ces 10 logements sont occupés par des personnes orientées par la cellule logements après entretien et vérification des conditions réglementaires. Ces logements sont des studios meublés de 18 m² dont le loyer de 491 euros est éligible à l'APL. Le contrat de location est d'une durée d'un an renouvelable une fois. Ce logement étant une étape transitoire dans un parcours locatif. Les locataires de ces studios font parallèlement une demande de logement social.

Depuis la signature de la convention, les 10 logements du contingent Mairie sont occupés. Le taux de vacance est quasi nul.

- **Résidence Autonomie « Les Tilleuls »** 71 studios, éligible à l'aide sociale au titre de l'hébergement. Le CCAS en est le gestionnaire, Var Habitat le propriétaire.
- **Foyer les platanes**, 140 places, géré par l'association API Provence, dans un premier temps pour les travailleurs migrants et répondant maintenant au statut de résidence sociale (ouverte à tout public), il s'agit de logements partagés composé

par une partie individuelle (lit, armoire, lavabo, réfrigérateur) et d'une partie collective (cuisine, WC douche) et laverie à l'extérieur de la structure.

- **Parc communal social** : 33 logements répartis sur plusieurs sites (29 Bd de la paix, groupe scolaire Siméon Fabre, groupe scolaire Simon-Lorière, Cité du Préconil, Green Park, logements de fonction des gardiens de cimetières et établissements sportifs.

i) Contexte national

- Loi Egalité et Citoyenneté (LEC)

La loi Egalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 se veut une réponse à « l'apartheid territorial, social et ethnique » dénoncé par Manuel Valls au lendemain des attentats de janvier 2015. Elle vise à promouvoir la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat notamment avec les points ci-dessous :

- Améliorer l'équité et la gouvernance territoriale des attributions de logements sociaux
- Favoriser la mobilité dans le parc social et l'accès des ménages défavorisés aux quartiers attractifs
- Renforcer la démocratie locative dans le logement social

Plus précisément, La Loi Egalité et Citoyenneté met l'accent sur le relogement des personnes prioritaires reconnues DALO ainsi que le relogement des personnes victimes de violences conjugales ou en situation de handicap (qui avant cette loi n'étaient pas reconnues public prioritaire).

Désormais, cette loi impacte aussi les attributions des différents réservataires. Chaque contingent (Bailleur Social, Mairie, Action Logement, Conseil Départemental) doit réserver chaque année 25% de ses attributions aux ménages prioritaires.

Les demandes HLM sont dorénavant enregistrées par un numéro unique délivré au niveau national (et non plus au niveau départemental). De plus la location « voulue » remplace la location « choisie » afin de porter à la connaissance du public la description et les conditions d'accès à un logement sur un territoire.

D'ici 2020 la loi LEC demande à tous les bailleurs sociaux de publier la liste des logements vacants de leur parc.

- Stratégie Logement

Dans le cadre de la Loi Finances, les locataires ont vu leur droit APL diminué de 5 euros depuis novembre 2017 ainsi que l'introduction des produits financiers et biens immobiliers dans la base de calcul servant à déterminer le montant des APL, dès lors que le montant du patrimoine dépasse 30.000 euros ; et d'ici 2019 un nouveau calcul des APL sera mis en place basé sur les revenus de l'année N et non plus sur les revenus N-2 comme actuellement.

La mobilité dans le parc social fait partie des nouveaux enjeux : tous les locataires repasseront en CAL chaque 6 ans afin de réexaminer si le logement correspond toujours à la composition familiale.

Les normes techniques de construction du logement social sont assouplies, seules celles concernant les normes de sécurité restent en vigueur.

La nouvelle stratégie nationale du logement social affectera les futurs projets des bailleurs sociaux au niveau local. Leur mode de financement et leur schéma institutionnel seront impactés ainsi que leur capacité à financer la rénovation de leur parc locatif.

j) Contexte local

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dont dépend Sainte Maxime, n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU. Aucune commune ne dépassant le seuil de 15 000 habitants malgré une population globale de 57 214 habitants.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est en phase d'élaboration d'un PLH (programme local de l'habitat) afin de déterminer les enjeux du territoire en matière d'habitat en phase avec la démographie.

k) Prospective à l'avenir 2018-2019

- Livraison de nouveaux programmes locatifs sociaux

Malgré les contraintes liées à son territoire et dépendantes du PPRIF (plan de prévention des risques d'incendie de forêts) et du PPRI (plan de prévention des risques inondations), la commune a accordé des permis de construire permettant la réalisation de nouveaux programmes locatifs sociaux dont les livraisons sont prévues en 2019 :

Le clos des papillons,
SCCV Clemenceau (l'Angeline),
SAS Midi La Garonnette,
Les Moulins (seconde tranche).

- Aide à la Mobilité

La cellule logement s'engage en 2018 auprès de Var Habitat pour accompagner les personnes locataires HLM en attente de mutation.

- ADOMA (Les Estivales)

Le projet de la cellule logement pour les locataires ayant renouvelé leur bail est de les accompagner dans leur parcours résidentiel et vers l'accession à un logement social autonome.

- API Provence

La cellule logement souhaite renforcer sa relation avec le foyer API Provence en orientant les demandeurs de logements sociaux enregistrés sur la liste d'attente sur cette résidence.

Pour conclure, les plans de création des futurs projets de logements sociaux doivent être territorialisés et déclinés localement afin de répondre à un besoin de secteur. Ce vaste domaine aux confins des politiques sociales, sociétales et financières a pour finalité de satisfaire un nombre toujours croissant de demandeurs au profil éclectique : jeunes, retraités, actifs, chômeurs, femmes isolées avec enfants, ménages précaires, attributaires en demande de mutation...plus ceux qui font irruption : accidentés de la vie (handicap), propriétaires contraints à petits budget, vulnérabilités énergétiques, migrants récemment accueillis, mal logés (indécence et indigence)...Le droit à un habitat digne constitue la priorité du service logements qui a à cœur de préserver un partenariat subtil entre les bailleurs, les réservataires et le parc privé communal.

POLE GERONTOLOGIE

Préambule

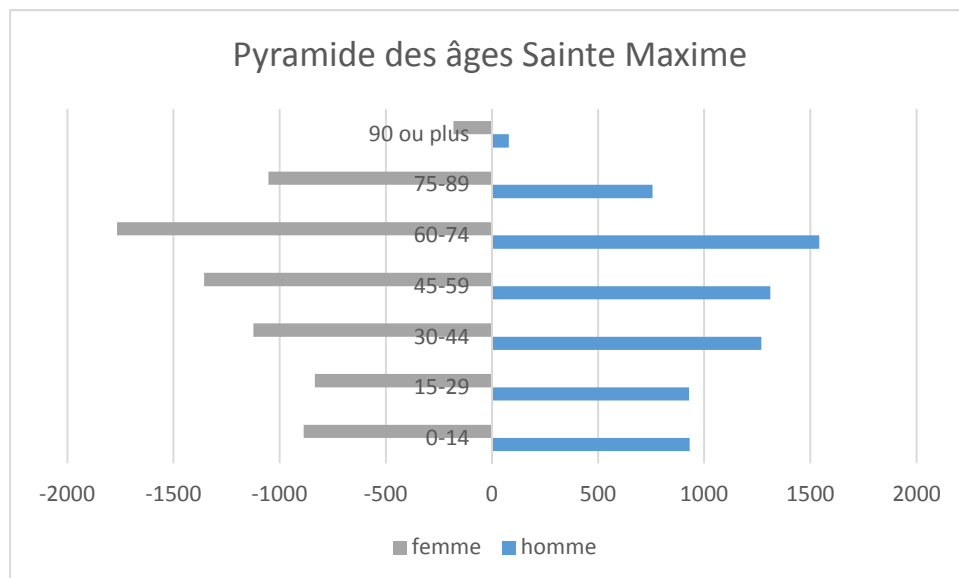
L'évolution de la population de Sainte Maxime constitue un facteur essentiel à intégrer dans la prospection des actions à envisager durant les prochaines années. La population maximoise compte 14 514 habitants (INSEE 2015) dont les 40% sont retraités.

39% des plus de 75 ans vivent seuls.

Force est de constater le taux notoire de personnes vieillissantes sur la commune (visible sur la pyramide des âges ci-dessous) avec un indice de vieillissement de 81,71 (contre 53,06 dans le Var et 45,26 en région PACA) ainsi que la prévalence des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer avec un indice d'incidence très élevé de 91. *

Aujourd'hui, la société française est rattrapée par sa réalité démographique. Le nombre de nonagénaires et de centenaires n'est plus anecdotique mais constitue l'identité d'un large groupe de citoyens. A noter, malgré cette inflation que l'espérance de vie des français, qui avait largement progressé depuis 1990, stagne depuis 2015. (En cause une recrudescence des décès due aux épisodes épidémiologiques)

Ces statistiques contraignent les collectivités à penser les projets en y intégrant la notion de « bien vieillir » ainsi que les effets de l'avancé en âge et la coexistence de plusieurs générations.



L'enjeu est d'articuler et coordonner les actions à destination du public âgé en mobilisant l'ensemble des ressources et des compétences de la collectivité et du réseau partenarial.

La promotion du « bien vieillir », concept dominant en gérontologie, cible 3 thèmes :

- La santé : dont l'objectif est de repousser ou d'éviter les maladies et handicaps
- L'autonomie : dont l'objectif est de maintenir un bon fonctionnement physique et mental
- La productivité : dont l'objectif est de continuer à être socialement engagé

*L'indice de vieillissement est le rapport de la population de 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus il est favorable à la population âgée.

L'avancé en âge s'inscrit dans un parcours de vie volontaire axé sur les plans interculturel, social et sanitaire.

Pour mener à bien ses missions de coordination, le pôle gérontologique s'appuie sur les ressources de 3 entités :

- La résidence autonomie les Tilleuls (ex foyer logement)
- Le service de transport dédié (navette papy mamy bus)
- Animation gérontologie : auxiliaire de vie sociale polyvalente (animatrice au club du Bel'Age et collaboratrice au service social)

Et propose des actions en lien avec les thèmes précités : conférences multiples sur la promotion de la santé, des actions de prévention de la perte d'autonomie, des rencontres intergénérationnelles, une facilité dans les déplacements intra-urbains...

En parallèle, les professionnels composant les équipes des services gérontologiques développent en permanence leurs compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées. Ce public fragile et vulnérable requiert une approche professionnelle technique, globale et transversale.

Les aptitudes professionnelles des équipes sont soutenues et valorisées grâce à l'intervention d'une neuropsychologue qui intervient 2 heures chaque mois. En accord avec la directrice des affaires sociales et la directrice de la résidence autonomie, elle développe des thèmes sous la forme de cours magistraux qui concourent à faire évoluer les connaissances et les compétences des agents. Dans un second temps, un temps d'échanges et d'analyse des pratiques professionnelles permet une forte implication des agents et une meilleure réactivité.

Ces actions sont complétées par des formations et des journées d'actualités organisées par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et par le congrès annuel de la FNADEPA (Fédération Nationale des Directeurs d'Etablissements).

Les professionnels des services gérontologiques ont progressé très positivement dans leurs pratiques ce qui leur confère une légitimité et une expertise dans leur travail quotidien. Ils sont aguerris et soutenus dans leurs tâches et leurs positionnements et sont ainsi en capacité :

- d'être réactif aux situations d'urgence, même s'ils sont seuls dans l'établissement,
- d'être acteur d'un accueil et d'un accompagnement de qualité répondant aux besoins des personnes âgées accueillies
- d'être accessible et proche des usagers
- d'être la « vigie » qui observe, analyse pour mettre en œuvre un plan d'actions adaptées et efficaces.

1/-RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS

Les foyers logements (ancienne appellation) datent majoritairement des années 1960-1980. Les statistiques nationales font état d'une moyenne d'âge stable à 82 ans. (87 ans aux Tilleuls)

Initiées par la loi de 2002, les évaluations interne et externe, réalisées respectivement en 2013 et 2014, ont permis après validation par le Conseil Départemental, le renouvellement de l'autorisation administrative effective au 01/01/2017 pour 15 ans.

Dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement dite « loi ASV », le « Foyer Logement » les Tilleuls fait peau neuve et se transforme en « **Résidence**

Autonomie ». La nouvelle appellation ne constitue pas un label mais renvoie à une catégorie juridique spécifique d'établissement social et médico-social pour personnes âgées qui impose un certain nombre d'obligations en termes de prestations. (Gestion administrative du séjour, mise à disposition de logements privés ; entretien des locaux collectifs, accès à des actions collectives et individuelles de prévention)

L'impact ne réside pas seulement dans le changement de dénomination. Il augure d'une ère nouvelle se positionnant sur l'anticipation des conséquences du vieillissement de la société. La loi axe résolument ses orientations vers :

- **L'anticipation de la perte d'autonomie** : repérage des facteurs de risques et facilitation du recours aux aides techniques.
- **L'adaptation globale de la société au vieillissement** : l'avancé en âge ne doit pas être discriminant au regard de la société qui a un devoir d'adaptation de son environnement.
- **L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie** : permettre le choix de vivre à son domicile et aide aux aidants.

Les nouvelles dispositions imposées par la loi ASV ont fait l'objet d'une refonte du règlement de fonctionnement et des contrats de séjour présentés lors du Conseil d'Administration du 7/12/2017.

C'est dans ce nouveau cadre que la direction des Tilleuls a orienté ses actions durant l'année 2017 et les pérennise sur l'année à venir.

a) Actions nouvelles : Prévention et animation

Depuis l'avènement de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale plaçant l'usager au cœur des dispositifs, les métiers et les missions liés au grand âge ont évolué vers un accompagnement global de l'usager et de ses choix de vie. Cette loi confère aux usagers l'assurance d'être entendus et respectés dans leurs décisions, ou accompagnés le cas échéant. L'avènement de la loi ASV du 28 décembre 2015 a donné une nouvelle impulsion au secteur des personnes âgées.

Impulsé par cette même loi ASV, le Conseil Départemental a accordé une enveloppe financière de 27 630€ pour les années 2016-2017 à la résidence autonomie les Tilleuls. Cette somme, qui intègre les charges fiscales et sociales afférentes des prestataires, a pour vocation de financer des actions de prévention de la perte d'autonomie tant auprès des résidents que des usagers âgés occasionnels de l'établissement. Des professionnels sont intervenus tout au long de l'année dans des registres variés et adaptés tels que :

- Cours de yoga sur chaise
- Ateliers d'aromathérapie
- Conférences sur des thèmes relatifs à la nutrition et à la prévention de la perte d'autonomie
- Atelier de lecture/chant (basé sur des romans)
- Cours de gymnastique ciblant la prévention des chutes
- Animation avec des animaux domestiques
- Thés dansant et soirées animées
- Spectacle de magie interactive

- Karaoké
- Jeux virtuels interactifs
- Intervention d'une psychologue par des conférences, des ateliers mémoire, des séances de groupe de parole
- Séances collectives ou individuelles de sophrologie

Une enquête de satisfaction est en cours afin de faire un bilan de ces activités et de modifier en conséquence le programme de l'année 2018 le cas échéant.

Les actions de prévention ciblées par le forfait autonomie doivent cibler :

- Le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives ou sensorielles
- La nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, des activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes
- L'information, le conseil, le repérage des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement de lien social et de la citoyenneté
- L'information et le conseil en matière de prévention dans les domaines de la santé et de l'hygiène
- La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités

b) Orientation 2018 :

Accueil des résidents

Les seuils liés au niveau d'autonomie des résidents de la résidence autonomie les Tilleuls sont revus : désormais, le GMP ou GIR Moyen Pondéré peut déroger au seuil de 300. Le maintien de personnes en perte d'autonomie est possible dans la limite de 15% de GIR 1 à 3 et de 10% de GIR 1 à 2. L'accueil de ces personnes âgées en perte d'autonomie n'est rendu possible qu'à condition que soit conclu un partenariat entre l'établissement et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD ou HAD), avec un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) et un centre de santé. Les Tilleuls ont fait preuve d'engagement en conventionnant avec le Pôle de santé de Gassin (CA du 29/07/2009), EHPAD les Opalines (CA du 8/12/2016), HAD St Antoine (CA du 26/01/2017).

Forfait autonomie 2018

En 2018, la résidence autonomie les Tilleuls percevra 200€ par résident au titre du forfait autonomie. Ce versement sera acté simultanément avec la décision de tarification par arrêté départemental. Un contrôle du Département sera réalisé en début d'année afin de vérifier le bon usage du forfait autonomie et établir un bilan de son affectation.

Professionalisations des personnels

L'équipe des tilleuls parfait ses connaissances en psycho-gérontologie grâce à l'intervention de la neuropsychologue une fois par mois. Elle participe aussi à des congrès et des formations réalisées par la fédération nationale des associations des directeurs d'établissements pour personnes âgées. Le réseau local et national est d'une grande ressource. Des échanges entre professionnels des structures d'hébergement pour personnes âgées sont instaurés 2 fois par an. Une meilleure compréhension de la

psychologie et des pathologies gériatriques contribue à un accompagnement de qualité et de fait induit un confort de vie aux résidents.

En 2018, les équipes travailleront sur des thèmes tels que la gestion des situations d'agressivité, afin de ne pas s'éloigner des attitudes de bienveillance requises au sein de l'établissement. En concertation avec la neuropsychologue avec laquelle l'établissement a coutume de collaborer, certains thèmes, déjà abordés auparavant pourront être à nouveau traités afin de permettre aux nouveaux agents de l'équipe, arrivés en 2017 de traiter toutes les situations dans le respect de l'éthique professionnelle adaptée au quotidien de l'établissement.

Ergonomie au travail

Par ailleurs, et dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents, plusieurs achats ont été effectués au cours du dernier trimestre 2017, tels qu'un transpalette pour les commandes d'eau et de lait, ainsi qu'un charriot adapté pour toutes les charges lourdes ou récurrentes. Dans le même ordre d'idée, il est prévu d'acquérir au cours de l'année 2018 un appareil à vapeur qui permettra, en plus d'être écologique, de réaliser des économies importantes et de soulager les agents d'entretien sur certains gestes répétitifs.

La formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) destinée à tous les agents soumis au port de charge et organisée en interne, complètera ces nouvelles acquisitions.

3/-ANIMATION SENIORS

a) Animation sénior

Un agent titulaire du Diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) en cours de validation des acquis du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) spécialité accompagnement de la vie en structure collective, partage son temps entre l'association du club du Bel'Age et le service social.

Mission au sein du club : accueillir les personnes âgées dans un lieu propre et agréable, en favorisant leur autonomie, en contribuant à maintenir les liens sociaux et en luttant contre l'exclusion sociale.

Objectifs :

- 1/Offrir un accueil chaleureux, sécurisé, convivial et adapté au public âgé
- 2/Veiller à maintenir et/ou favoriser l'autonomie des personnes accueillies
- 3/Créer des liens avec les intervenants potentiels
- 4/Promouvoir le bien-être, la bienveillance et la bientraitance
- 5/S'inscrire dans une démarche globale gérontologique
- 6/Assurer un suivi des situations complexes après évaluation ou dépistage des personnes âgées en situation de vulnérabilité

Mission au sein du service social : à la demande de la responsable du service, se rendre au domicile des personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer pour établir un premier bilan et proposer les aides adéquates qui seront instruites par les agents du CCAS. 85 visites à domicile ont été effectuées en 2017 qui ont permis d'initier des plans d'aides pour le maintien à domicile de personnes âgées.

La seconde mission consiste à procéder au phoning des personnes inscrites sur le registre communal (registre canicule), à en vérifier les informations et en assurer sa bonne tenue.

b) Navette papy mamy bus

La navette « papy mamy bus » a pour mission d'accompagner au quotidien des personnes âgées de plus de 75 ans et des personnes handicapées physiques et sensorielles et leur assurer un transport dédié, sécurisé et convivial ainsi qu'un accompagnement professionnel adapté.

Sur réservation et par anticipation, un usager peut solliciter les services du papy mamy bus pour des demandes spécifiques non prévues sur les circuits. Il convient de contacter le chauffeur afin de convenir avec lui du lieu de rendez-vous et de la durée de la prestation. Ce service est gratuit. Il s'adresse aux personnes déjà inscrites au papy mamy bus. Ce service s'inscrit pleinement dans les actions de maintien à domicile et de lutte contre l'isolement et la perte d'autonomie.

130 personnes sont inscrites sur le listing des personnes autorisées à utiliser ce service. (90% de femmes) Quotidiennement, le chauffeur transporte entre 20 et 30 personnes.

La volonté d'accompagner le plus longtemps possible les administrés retraités de Sainte Maxime et de contribuer au maintien à domicile anime les professionnels des services gérontologiques. La mission des services du CCAS est de faciliter le parcours des personnes âgées, de leur assurer un bien-être et un bien-vivre dans le respect des textes en vigueur, de coordonner les actions des différents acteurs.

Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une étroite collaboration entre les services de la collectivité mais aussi en lien avec les associations d'aides à domicile et le tissu associatif local.

En guise de bilan, les professionnels de la gérontologie font devoir faire preuve dans un avenir proche à une évolution et une mutation de la population âgée. La formation continue et l'analyse des pratiques professionnelles prendra tout son sens. En effet, la génération des 65-75 ans sont aujourd'hui dans les prémices d'une société individualiste, moins bercée dans l'intérêt collectif. La génération des 55-65 ans sera, quant à elle, plus encline à l'hédonisme et à l'hyperconsommation. Les exigences des futures populations de résidents donneront de nouveaux axes de travail et remettront en perspective les animations et loisirs ainsi que l'organisation des résidences autonomie. Actuellement, ces établissements n'accueillent pas moins de 3 générations de personnes âgées ce qui impliquent une adaptabilité des professionnels et de leur interaction avec les résidents ainsi qu'une réflexion sur les animations proposées.

La génération des « baby-boomers » arrivera à un âge avancé aux alentours de 2050. La France connaîtra alors son plus haut pic démographique. La réflexion devra être menée en amont dans les futurs projets urbains car le vieillissement de la population aura inévitablement des impacts sur notre société : économie, loisirs, alimentation, mode de vie, transports, mobiliers et aménagements urbains...S'ajoutant au nombre croissant de retraités, les travailleurs âgés (issus de recul de l'âge de départ à la retraite), nécessiteront eux aussi des ajustements sur leurs postes de travail (déjà en cours dans certains services) ainsi que sur les mobiliers et outils utilisés. La réflexion se veut globale et collaborative.

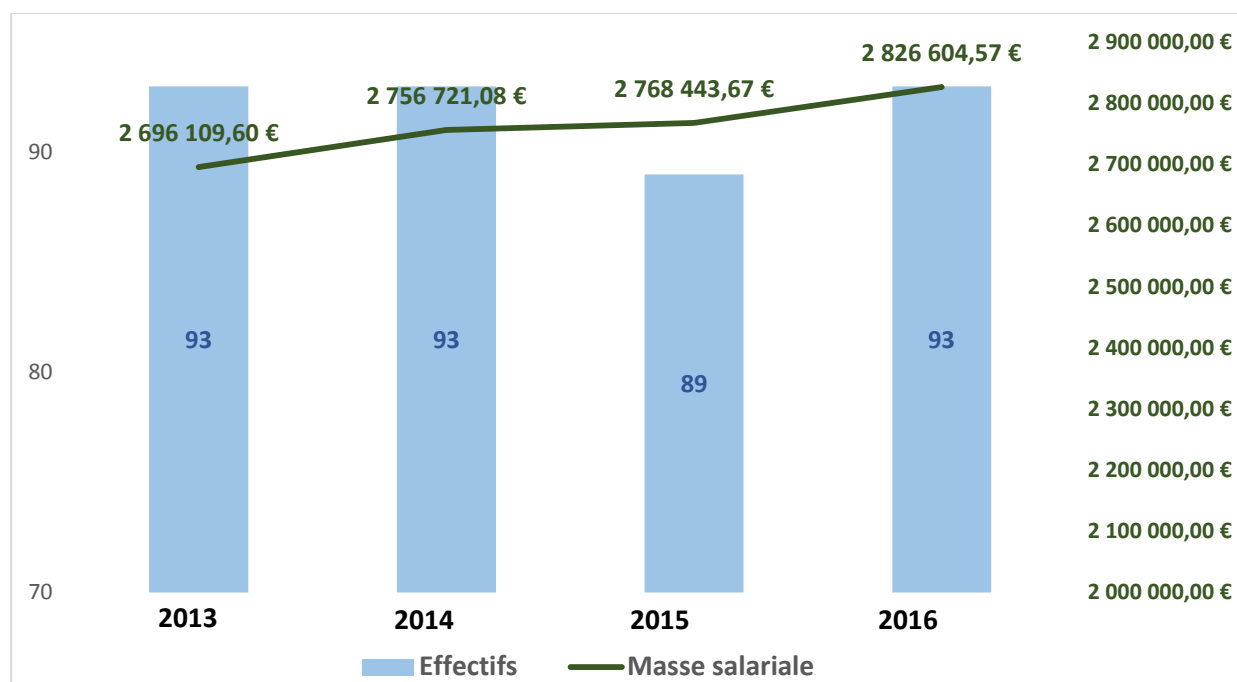
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1/ L'évolution des effectifs et de la masse salariale

Evolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2013

Effectifs	2013	2014	2015	2016
Stag/Titu	78	74	73	77
NT	15	19	16	16
TOTAL	93	93	89	93

Masse salariale	2 696 109,60 €	2 756 721,08 €	2 768 443,67 €	2 826 604,57 €
-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------



Un important travail a été réalisé durant ces dernières années, par l'équipe de direction en lien avec les élus, afin de trouver des pistes d'économie sans altérer la qualité des services rendus à la population.

En effet, malgré l'augmentation des charges et les réformes statutaires imposées ces dernières années, on peut constater une faible augmentation de la masse salariale.

Les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- redéploiements internes,
- mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- non remplacement de certains départs en retraite ;
- non remplacement de certains agents en arrêt maladie de courtes durées.

2 / La structure des effectifs (base : décembre 2016)

STATUT	Sexe		Total	%
	F	H		
Apprenti	1		1	1%
Emploi Avenir	3		3	3%
Non titulaire	12		12	13%
Stagiaire / Titulaire	73	4	77	83%
Total	89	4	93	100,00%

Temps de travail	NB	%
Temps complet	77	83%
Temps non complet	2	2%
Temps partiel	14	15%
Total	93	100,00%

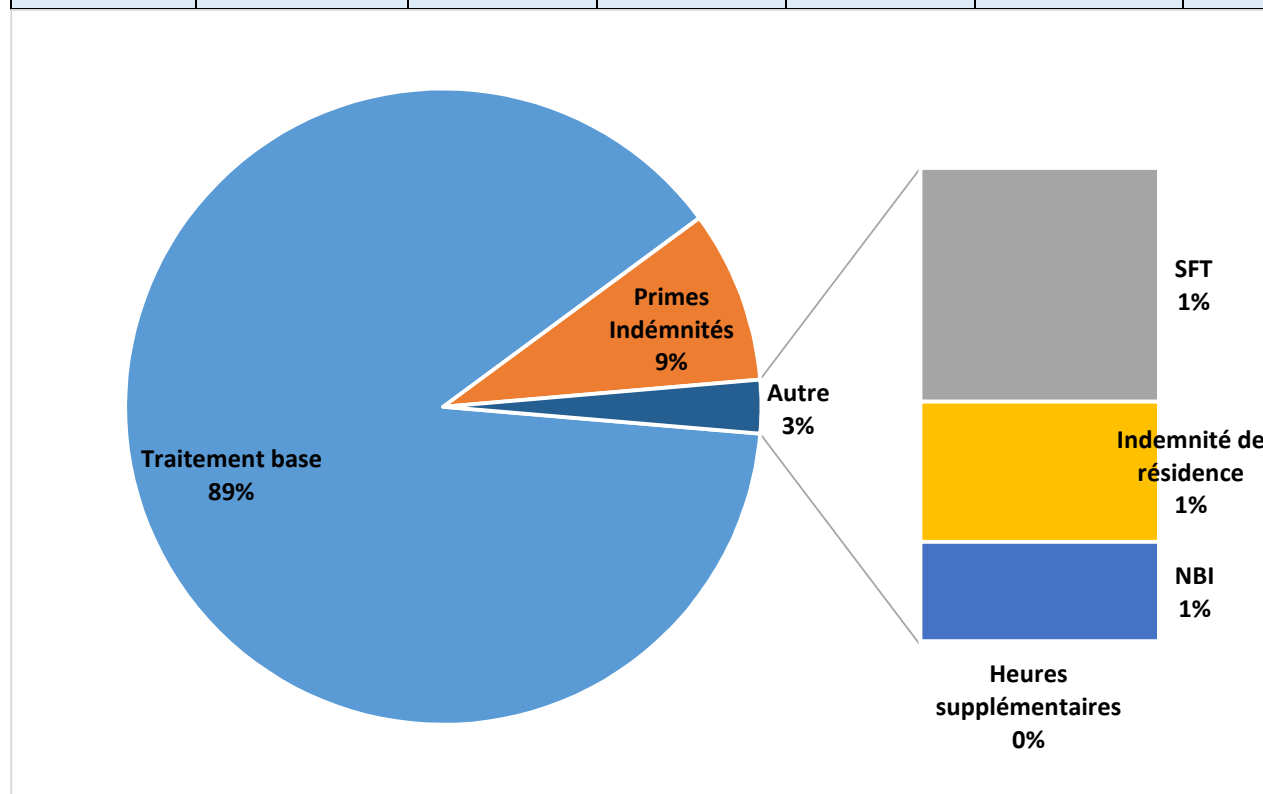
Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
A	5		5	5%
B	5		5	5%
C	75	4	79	85%
Hors catégorie	4		4	4%
Total	89	4	93	100,00%

La structure des effectifs est assez classique pour notre type d'établissement avec deux structures d'accueil petite enfance :

- les agents Stagiaires et Titulaires représentent 83 % des effectifs ;
- les agents à temps complet représentent 83 % des effectifs ;
- les agents de catégorie C représentent 85 % des effectifs, ceux de catégorie B 5 % et ceux de catégorie A 5 % ;
- les femmes qui représentent plus de 95 % des effectifs.

3 / La composition des rémunérations du personnel en 2016 (hors charges)

STATUT	Traitement base	SFT	Indemnité de résidence	NBI	Primes Indémnités	Heures supp.
Apprenti	9 902,92 €	- €	74,75 €	- €	- €	- €
Emploi Avenir	54 567,63 €	- €	- €	- €	- €	39,29 €
Non Titulaire	257 702,55 €	3 567,61 €	2 350,63 €	- €	9 249,93 €	- €
Personnel Extérieur	10 372,59 €	- €	- €	- €	16 359,63 €	- €
Stagiaire Titulaire	1 550 381,75 €	24 661,10 €	14 545,55 €	12 032,07 €	160 433,19 €	424,34 €
Total général	1 882 927,44 €	28 228,71 €	16 970,93 €	12 032,07 €	186 042,75 €	463,63 €



Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important des rémunérations des agents (89%), les primes et indemnités représentent 9 % des rémunérations alors que le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence et la NBI représentent 1% chacun.

4 / Modalités de temps de travail

Le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé en 2001 au sein de la collectivité dispose que la majorité des agents administratifs travaillent 39 heures par semaine avec des journées de 7h48 et bénéficient donc de 13 jours de RTT.

Toutefois, le fonctionnement et la continuité du service public peuvent nécessiter la mise en place d'autres cycles de travail donnant droit ou non à des jours de RTT.

Notamment, dans les crèches le cycle de travail hebdomadaire est fixé à 37h30 avec des journées de 7h30 et les agents bénéficient de 6 jours de RTT.

5 / L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2018

Certaines mesures réglementaires ou structurelles vont impacter directement les dépenses de personnel en 2018 :

- l'augmentation de la cotisation Assédic;
- versement d'une indemnité compensatrice à l'ensemble des agents tenant compte de la hausse de la CSG, de la suppression de la CES et, pour les agents contractuels, de la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie ;
- la revalorisation de l'enveloppe consacrée à la part variable du régime indemnitaire des agents de catégorie C (Complément Indemnitaire Annuel);
- les revalorisations du fait des avancements d'échelon, de grade ou promotion interne.

De plus, afin de maintenir l'encadrement nécessaire dans les structures « Petite Enfance », certains remplacements d'agents en maladie ou en maternité devront être effectués.

Conclusion

L'implication dans l'évolution des pratiques et sa mise en adéquation avec les besoins émergents sont les enjeux constants pour les personnels du CCAS. L'adaptabilité des services en lien avec le public est un gage de qualité du service public de proximité des usagers. Ces derniers aspirent à une réponse professionnelle de qualité, réactive et adaptée à leurs préoccupations quotidiennes. Il est donc utile que les personnels puissent s'adapter et disposer des moyens nécessaires pour se professionnaliser, renforcer leur polyvalence, renforcer les fonctions managériales des encadrants intermédiaires, prévenir les risques psychosociaux pour lutter contre l'usure professionnelle, mutualiser certains dispositifs.

La direction et les chefs de service sont très impliqués dans cette démarche d'amélioration des pratiques professionnelles qui est soutenue par l'autorité territoriale.

Afin de mener à bien les missions qui sont confiées au Centre Communal d'Action Social et de développer ses projets sur l'année 2018, la ville versera une subvention de fonctionnement de 1 700 000 €.